



Gérard BLANC  
[contact@lepparadisfiscaux13.fr](mailto:contact@lepparadisfiscaux13.fr)

Le 3 avril 2019

Madame la députée,

Monsieur le député,

Au nom de notre Plateforme régionale de lutte contre les paradis fiscaux, je vous contacte dans le cadre de la loi PACTE, qui sera prochainement examinée en cours de lecture au Parlement.

De nombreuses associations, (dont le CCFD-Terre Solidaire, ATTAC, Peuples solidaires, Actionaid -France etc...) sont mobilisées sur cette loi, ayant été interpellées dès la rentrée 2018 par les annonces du gouvernement pour faire de cette loi un vecteur de « transformation du modèle des entreprises françaises pour l'adapter aux réalités du 21ème siècle ». Ces associations se sont ainsi fortement mobilisées sur le suivi du chapitre relatif à « des entreprises plus justes », notamment en matière fiscale et sociale

Nous souhaitons solliciter un rendez-vous pour évoquer avec vous ces éléments. Comme vous le verrez, nous regrettons plus particulièrement que l'article 1832 du code civil ne soit pas amendé, et que l'article 1833 n'opère qu'une réforme « cosmétique » (art 61 de la loi), là où l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance, les évolutions du droit international et la campagne demandant « [des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales](#) » démontrent l'existence d'un large consensus pour mieux encadrer l'activité des entreprises multinationales et garantir le respect des droits humains et de l'environnement.

A ce sujet et au-delà de ces modifications purement techniques du Code civil, vous n'êtes pas sans savoir que ces entreprises multinationales sont une des sources premières de l'évasion fiscale qu'ils s'agissent d'optimisation fiscale et a fortiori de fraude fiscale. Or notre Plateforme régionale de lutte contre les paradis fiscaux milite pour une véritable politique

contre ce fléau qui a pour effet de faire échapper chaque année environ 100 milliards d'euros au Trésor Public français. Certes la loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude constitue un premier pas, mais qui reste très modeste par rapport à l'ampleur de ce problème. Il est souvent dit qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'Etat. Mais au même moment ce sont des sommes colossales qui échappent à l'impôt et qui permettraient évidemment de répondre à tous les besoins non satisfaits au sein de notre société. La loi récente de 2018 a certes fait sauter le verrou de Bercy, mais de manière très partielle. Cette loi a-t-elle fait l'objet d'une évaluation a priori sur les retombées fiscales qui pourraient en résulter ? N'y a-t-il pas une contradiction entre la volonté affichée de lutter contre l'évasion fiscale et la politique de réduction des effectifs de la fonction publique, notamment au sein du Ministère du Budget ?

Le projet de la loi PACTE était une bonne occasion de compléter la loi de 2018. Or il semble qu'une fois de plus, la volonté politique n'ait pas été au rendez-vous. Il n'est pas trop tard. Au moment où se profile prochainement les élections européennes, votre majorité parlementaire serait particulièrement bienvenue à remettre l'ouvrage sur le métier afin de mettre en œuvre des mesures radicales de lutte contre l'évasion fiscale des grandes entreprises.

Dans l'attente de vous lire et, nous l'espérons, de pouvoir vous rencontrer, veuillez agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de nos salutations les meilleures.

Plateforme régionale  
Stopparadisfiscal  
C/o Mairie Gérard Blanc  
733 Bd Frédéric Mistral  
13320 Bouc-Ber-Air